

222C2272
FR0010340141-FS0782

29 septembre 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

AEROPORTS DE PARIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 septembre 2022, la société Abu Dhabi Investment Authority¹ (211 Corniche, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 septembre 2022, le seuil de 5% du capital de la société AEROPORTS DE PARIS et détenir 4 984 746 actions AEROPORTS DE PARIS représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et 2,90% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions AEROPORTS DE PARIS sur le marché.

¹ « *Public investment institution* » contrôlée par l'émirat d'Abu Dhabi.

² Sur la base d'un capital composé de 98 960 602 actions représentant 171 902 508 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.